

PROCÉDURE DE DEMANDE D'EXONÉRATION DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Conformément à l'article 1511-III alinéa 1 du Code général des impôts, la Communauté de communes Haute-Corrèze Communauté **peut accorder**, sur demande, une exonération de la TEOM aux locaux à usage industriel et commercial qui ont **une gestion autonome de leurs déchets**.

ATTENTION les cas de vacance de locaux, de difficulté financière de l'entreprise, de faible production de déchets ménagers et assimilés... ne sont pas des cas d'exonération.



Cette demande doit être faite l'année N pour l'année N+1, et ce à partir du mois d'avril et **jusqu'au mi-juin**. Elle doit être renouvelée chaque année.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Haute-Corrèze Communauté se réunira avant le 15 octobre (délai de rigueur pour les exonérations soient applicables au 1^{er} janvier de l'année suivante : article 1639 A bis II-1 du Code général des impôts).

Les documents à fournir obligatoirement sont :

- Justificatifs de l'élimination de vos déchets par un prestataire privé : contrat de collecte de traitement des déchets, signé et factures récentes ;
- Formulaire joint complété, daté et signé.

Toutes les demandes seront examinées mais cet examen ne vaut pas acceptation d'office, le Conseil communautaire est le seul habilité à décider des exonérations.

Toute demande reçue hors délai ou incomplète sera rejetée.

Qui est concerné par cette demande ?

Un professionnel en activité, propriétaire ou locataire d'un local à usage industriel ou commercial qui atteste éliminer et faire traiter ses déchets par un prestataire privé.

Où envoyer ma demande d'exonération ?

Une fois le dossier complet, vous devez l'envoyer avant mi-juin de l'année en cours soit par mail ou par courrier à l'adresse suivante :

Haute-Corrèze Communauté
23 Parc d'activité du Bois Saint-Michel – 19200 USSEL
redevancedechets@hautecorrezecommunaute.fr

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXONÉRATION DE TEOM
Année N pour l'année N+1 – A nous faire parvenir avant le 15 juin

Situation du local

Entreprise :
 Adresse :
 CP : Commune :
 Tél : Mail :
 Représentée par :
 Numéro de Siret :
 Activité : Code APE :
 Attestation faire éliminer ses déchets désignés ci-dessous :

 Par les prestataires suivants :

Joindre les justificatifs (contrat, factures récentes)

PROPRIÉTAIRE DU LOCAL

Nom Prénom ou société :
 Adresse (si différente de celle du local) :

DEMANDE D'EXONÉRATION

Sollicite une exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année en cours pour les locaux professionnels que nous exploitons, référencés au cadastre (identification de la parcelle et de la section www.cadastre.gouv.fr) :

N° de section : N° de plan :

N° d'invariant (sur le relevé de propriété) :

Les déclarations consignées sur la déclaration sont certifiées EXACTES par le soussigné

Fait à

Le

Cachet et signature